

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ :
FONDAMENTAUX DE GESTION ET SANTÉ PUBLIQUE :
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET**

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

1/ Objectifs de la formation :

Ce Diplôme d'Université (D.U.) consacré à l'enseignement des fondamentaux de gestion et de santé publique est proposé par l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D). Il s'adresse aux professionnels souhaitant acquérir des connaissances de base en gestion et en santé publique, leur permettant de s'initier aux problématiques managériales et économiques du secteur sanitaire et médico-social.

2/ Responsable :

Responsable :

Madame Elise VERPILLOT
Maitre de Conférences en Sciences Economiques

I.S.P.E.D.

Université de Bordeaux

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 57 57 11 59

E-mail : elise.verpillot@u-bordeaux.fr

Co-responsable :

Monsieur Matthieu SIBE
Maitre de Conférences en Sciences de Gestion

I.S.P.E.D.

Université de Bordeaux

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 57 57 14 93

E-mail : matthieu.sibe@u-bordeaux.fr

Assistante Pédagogique :

Cécile RODRIGUES

Téléphone : 05 57 57 45 02

Fax : 05 56 24 00 81

E-mail : cecile.rodrigues@u-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

10 étudiants au minimum et 40 au maximum.

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an.

Périodicité :

Ce diplôme est ouvert tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait à distance.

Le volume horaire global est de **120 heures via internet**.

L'enseignement se déroule de janvier à juin de l'année universitaire.

3-4 Stages :

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4/ Conditions d'inscription :

4-1 Titres requis ou niveau :

Diplôme de niveau 3 (au minimum) et expérience professionnelle requise dans le secteur sanitaire ou médico-social. **Ouvert uniquement à la formation continue.**

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1200€/an**
- Reprise d'études financées : **1700€/an**

Cas particulier :

Si la formation est financée par l'I.N.S.E.R.M. : 1200€/an

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Session unique.

6-2 Nature des épreuves :

Les évaluations se font sous forme d'un contrôle continu et d'une épreuve écrite (Questionnaires à Choix Multiples (QCM)), (Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC)) et Questions Réponses (QR)).

Sujet et mise à disposition de copies vierges par l'Université de Bordeaux.

La durée de l'épreuve est de :

- 2 heures d'examen pour le **Module 1** « Fondamentaux de Santé publique », (coefficient 1) ;
- 3 heures d'examen pour le **Module 2** « Fondamentaux de Gestion », (coefficient 2) ;
Réparties entre :
 - Gestion des Ressources Humaines (1h30),
 - Théorie des Organisations (1h30).
- Pour la Gestion Financière et Comptable, l'évaluation sera sous forme d'un contrôle continu qui consistera en un dossier à rendre.
- Le **Module 3** « Elaboration d'un dossier documentaire » (coefficient 1) consiste en la rédaction d'un mémoire de 20 pages maximum (sans soutenance).

L'ensemble des examens (5 heures) se dérouleront sur une seule journée à l'I.S.P.E.D. (Université de Bordeaux, site Carreire).

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale supérieure ou égale à 10 (Note \geq 10/20).

Toute note inférieure à 6/20 à une des épreuves est éliminatoire.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est possible après réexamen de la candidature (nouvelle pré-inscription) par la commission pédagogique.

La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 14/11/2012
C.E.V.U. du 13/12/2012
C.A. du 18/12/2012

Modifications : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 27/05/2013
C.E.V.U. du 04/07/2013
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Changement de responsable : Conseil de l'I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Mis à jour le 04/04/2019

Changement de responsable et modifications :
Conseil de l'I.S.P.E.D. du 17/05/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022
(Version 6)

PROGRAMME
du Diplôme d'Université : Fondamentaux de Gestion et Santé Publique : Enseignement via internet

Diplôme d'Université : Fondamentaux de Gestion et Santé Publique : Enseignement via Internet.

Volume horaire global : 120 heures (réparties entre 3 modules comprenant 6 unités d'enseignement et mémoire).

A. Modules :

Unité d'enseignement (UE)	Contenu de l'UE	Responsable	Volume horaire	Evaluation
Module 1 : Fondamentaux de la Santé Publique (Coefficient 1)				
1. Notions de santé publique	1.1. Définition. 1.2. Fonctions et acteurs. 1.3. Problèmes de santé publique.	Marthe-Aline Jutand	10h	Examen final
2. Système de santé	2.1. Emergence des systèmes de santé. 2.2. Organisation du système de santé français. 2.3. Réformes et régulation du système de santé. 2.4. Dépense du système de santé. 2.5. Evaluation du système de santé.	Elise Verpillot	15h	
3. Politique d'action sociale	3.1. Historique et définition : de l'action sociale à la protection sociale. 3.2. Les institutions médico-sociales : les acteurs et leurs rôles. 3.3. Les réformes en cours : financement, évaluation, droit des usagers.	Jérôme Wittwer	15h	
Module 2 : Fondamentaux de la Gestion (Coefficient 2)				
1. Théorie des organisations	1.1. L'école classique. 1.2. L'école des relations humaines. 1.3. L'approche décisionnelle. 1.4. L'analyse stratégique des organisations. 1.5. Modèle de la contingence.	Matthieu Sibé	20h	Contrôle continu et/ou Examen final
2. Gestion des Ressources Humaines	2.1. La fonction Ressources Humaines. 2.2. La gestion des emplois. 2.3. La gestion des carrières. 2.4. La gestion des rémunérations. 2.5. La gestion de l'information et des conditions de travail.	Matthieu Sibé	20h	
3. Gestion Financière et Comptable	3.1. Généralités de comptabilité générale. 3.2. Etude descriptif du bilan et du compte de résultat. 3.3. Analyse financière du résultat : Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) et Capacité d'AutoFinancement (CAF). 3.4. L'équilibre financier statique. 3.5. Le diagnostic financier : synthèse et méthodologie.	Nabil Bikourane	20h	
Module 3 : Elaboration d'un Dossier Documentaire (Coefficient 1)				
		Elise Verpillot	20h	Mémoire (20 pages max pour fin avril)

B. Présentation des Unités d'enseignement:

Module 1 : Fondamentaux de Santé Publique

1. Notions de santé publique

L'objectif de cette unité d'enseignement est d'introduire la notion de « Santé Publique » autour des questionnements suivants :

- Qu'est-ce que la santé publique ?
- Quelles sont les fonctions essentielles de la santé publique et ses acteurs ?
- Qu'est-ce qu'un problème de santé publique ?

Nous souhaitons, à travers ces questions, que l'étudiant puisse cerner le (ou les) sens de ce concept dont le contenu peut différer selon les auteurs et les pays.

2. Systèmes de santé

L'objectif de cette unité d'enseignement est de permettre aux étudiants de comprendre comment le système de santé français est organisé. Il s'agira ainsi de comprendre les différents débats concernant la gouvernance du système actuel. Cette unité d'enseignement présente tout d'abord l'historique de la création des systèmes de santé en Europe, puis une analyse du système français est proposé. Une attention particulière sera portée sur l'évolution des dépenses de santé à court terme et à long terme.

3. Politique d'action sociale

Les objectifs de cette UE sont de définir et de mieux comprendre ce qu'est l'action sociale aujourd'hui en France à travers la genèse des politiques sociales. Il doit permettre aux étudiants d'une part de décrire les acteurs opérationnels du secteur social et les institutions de pilotage des politiques sociales, et d'analyser les modes de régulation actuelle de ce secteur (financement, évaluation des politiques publiques, droit des usagers). Un focus particulier est réalisé sur le secteur médico-social, afin de consolider les connaissances des étudiants qui souhaiteraient ensuite se diriger vers le management des organisations médico-sociales.

Ce cours présente successivement les aspects historiques du développement de l'action sociale (grandes lois sociales) et de notre système de protection sociale français (la sécurité sociale). La problématique du financement des risques sociaux (notamment maladie, retraite, dépendance) est ensuite abordée avec une mise en perspective par rapport aux solutions actuelles proposées et par une approche de comparaison internationale aux autres régimes de protection sociale.

Deux chapitres ensuite traitent spécifiquement du secteur médico-social (branche du social financée en partie par l'Assurance Maladie et regroupant les établissements et services relevant du champ d'intervention de l'ARS au sens de la loi HPST de juillet 2009). Un chapitre expose les principales institutions de protection sociale (État, collectivités locales, organismes de protection sociale), les opérateurs publics ou privés (associatifs, lucratifs) intervenant dans le secteur, les populations concernées (personne âgée, personne handicapée, enfance/adulte), enfin les professionnels et les modes de prise en charge.

Un chapitre propose de conclure sur les évolutions actuelles du secteur qui rénovent l'action sociale et médico-sociale : financement, évaluation de la qualité de la prise en charge et droit des usagers.

Module 2 : Fondamentaux de Gestion

1. Théorie des organisations

Cet enseignement présente les connaissances fondamentales de la théorie des organisations. Son objectif consiste à analyser les caractéristiques organisationnelles d'une entreprise et d'en comprendre les fondements et les enjeux. L'étude des principaux courants théoriques permettront de caractériser le fonctionnement d'une entreprise grâce à l'étude de plusieurs variables.

2. Gestion des ressources humaines

L'objectif de ce cours consiste à initier un public de non gestionnaires à la Gestion des Ressources Humaines. Il s'agit d'un enseignement de base qui donne une vision synthétique et structurée des activités et des enjeux de la Fonction Ressources Humaines. Les outils de gestion et les techniques professionnelles sont présentés ainsi que les moyens de contrôle de leur efficacité.

3. Gestion financière et comptable

L'objectif de cette unité d'enseignement est d'acquérir les pré-requis en gestion financière et comptable. Elle doit permettre :

- d'appréhender le système d'information comptable d'un établissement,
- de maîtriser les principaux documents comptables de fin d'exercice,
- d'analyser l'équilibre financier et l'activité d'un établissement,
- de calculer les principaux ratios financiers.

A l'issue du cours, vous devriez être capables de formuler un diagnostic financier en appliquant une méthodologie d'analyse standard (tableau des soldes intermédiaires de gestion, capacité d'autofinancement, bilan fonctionnel...).

Module 3 : Elaboration d'un dossier documentaire

L'objectif du dossier documentaire est de permettre aux étudiants de mener une réflexion autour d'une problématique relevant du secteur sanitaire et médico-social. A travers ce dossier, sera appréciée l'aptitude de l'étudiant à réaliser une revue de littérature, à mobiliser ses connaissances et à exploiter son expérience personnelle. Il permettra en outre d'évaluer la clarté et la rigueur du raisonnement de l'étudiant ainsi que la qualité de son expression écrite. Le dossier documentaire réalisé est équivalent à un volume horaire de 20h, et consiste en la rédaction d'un mémoire de 20 pages maximum dont les **consignes de forme et de fond** sont données par le lien suivant :

[Insert hypertext link1](#)

Pour les consignes de rédaction de la **bibliographie**, veuillez cliquer sur le lien suivant :

[Insert hypertext link2](#)

Le dossier documentaire doit être transmis par mail au plus tard pour fin avril.